



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2025

Date de convocation

21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

21 MARS 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUZEZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-14

Objet

**Mise en place de la
fongibilité des
crédits en section
de fonctionnement
et d'investissement**

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.

Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Frédérique VISTE

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 mars 2025**Rapport :

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Marly est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique, permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L5217-10.6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025. Monsieur le Maire procédera par décision qui seront rendues compte dans le registre de décisions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPE la proposition.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215903832-20250327-DEL_25_14-DE

SLOW

La secrétaire de séance
Frédérique VISTE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

MAIRIE DE MARLY
59
(59)-26

Transmis en sous-préfecture le ..04.04.2025.....
Document exécutoire à compter du ..04.04.2025